



NEGOTIATIONS 2011 NÉGOCIATIONS



Négociations avril 27-29, 2011

Nous continuons de progresser

Au début de cette séance de négociation, le comité de négociation du syndicat a exprimé son profond mécontentement face au défaut de l'employeur de répondre à notre lettre du 11 février 2011, dans laquelle nous demandions une rencontre avec des représentants du Conseil du Trésor pour discuter de la possibilité de négociation à deux niveaux. L'employeur nous a informés verbalement qu'il a l'intention d'accepter de discuter les clauses suivantes en négociation à deux niveaux : 21.02 (b) ii, 21.08 et 21.10 (b). Entre-temps, nous continuons de présenter toutes nos demandes à la table de négociation existante.

L'employeur a indiqué que l'élection aurait des conséquences minimales sur le processus de négociation au stade actuel. Un changement de gouvernement pourrait entraîner un changement de mandat.

Article 14.06 (Arbitrage des griefs) – Nous avons demandé que le Conseil du Trésor précise que le représentant membre du syndicat UCCO-SACC-CSN reçoive un congé payé. L'employeur a accepté de le faire.

Conseil consultatif sur le régime de retraite – Nous avons informé l'employeur des mesures que nous avons prises pour présenter nos demandes relatives au régime de retraite au Conseil consultatif sur la pension de la Fonction publique. L'employeur nous a demandé de le tenir informé de nos progrès à ce forum.

Article 21 – Durée du travail et heures supplémentaires

Nous avons longuement discuté de l'article 21. Nous avons convenu de clarifier cet article, de même que l'article 34 et l'annexe K, en incluant des définitions pour les termes travail par quarts, horaire des quarts de travail, et cycle de quarts. Nous avons provisoirement convenu d'une formulation permettant la rotation de quarts JJ/NN (Jour, Jour/Nuit, Nuit) pour certains horaires. Nous travaillons en fonction de l'obtention d'un texte pour le congé compensatoire (heures compensatoires). Dans

l'ensemble, nous considérons que les discussions concernant l'article 21 ont été productives. Nous allons continuer de travailler méthodiquement sur le reste de l'article.

Article 26 – Jours fériés désignés payés

Nous avons passé la majeure partie d'une journée à discuter des principaux problèmes que nous posent les jours fériés désignés payés. Nous nous sommes concentrés sur les problèmes créés des deux côtés par l'application de cet article. Nous avons souligné l'importance de travailler à trouver ensemble des solutions à ces problèmes. Nous croyons que les efforts visant à résoudre nos difficultés collectivement suscitent l'intérêt.

Les parties ont accepté d'examiner, à la prochaine séance de négociation du 7 au 9 juin, les formules de ressourcement et les statistiques sur les jours fériés désignés payés, dans l'optique de développer de nouvelles méthodes pour corriger les problèmes qui découlent du texte actuelle. Le comité de négociation souhaite remercier les membres d'UCCO-SACC-CSN pour tout ce qu'ils ont fait pour attirer l'attention sur cet important sujet pendant la séance de négociation.

Article 33 (Indemnité de départ) – L'employeur a fini par déposer son texte qu'il a lui-même qualifié d'horrible gros éléphant : sa demande concernant l'Indemnité de départ. Le texte proposé est identique à celui récemment convenu avec un autre agent négociateur.

La semaine a permis de franches discussions sur des sujets importants. D'un autre côté, la demande de l'employeur concernant l'indemnité de départ, et son manque persistant de répondre à notre demande de rencontre à une table de négociation à deux niveaux, ces deux gestes indiquent un manque de respect envers nos membres et envers le processus de négociation. Le maintien de votre appui sera déterminant dans la dynamique de la prochaine séance de négociation.

Prochaine séance de négociation : 7, 8 et 9 juin 2011